

NOTE À L'ATTENTION DES CANDIDATS

L'épreuve orale de l'EAF est constituée de deux parties qui visent à apprécier votre travail et les activités menées en classe de 1^{re}, sous la conduite de votre professeur, avec vos camarades mais aussi plus personnellement.

Temps de préparation : 30 minutes ; **temps de passation** : 20 minutes.

La passation comprend :

- **un exposé** qui répond à une question précise **sur un texte littéraire** (10 mn) ;
- **un entretien** qui porte sur la séquence (problématique, lectures analytiques, lectures cursives, activités) (10 mn).

Les recommandations que nous vous adressons rappellent le déroulement des épreuves orales et la meilleure façon de vous y présenter en confiance.

Le déroulement de l'épreuve :

- **Ce que vous devez apporter à l'heure précise de votre convocation :**

- Votre carte d'identité et votre convocation et, pour les candidats bénéficiant d'un aménagement, votre justificatif ;
- Le descriptif à l'en-tête de votre lycée signé par le professeur, visé par le proviseur, les textes des lectures analytiques non annotés, les œuvres intégrales étudiées (qui seront présentées en double exemplaire et le manuel en double exemplaire également) ;
- Cet ensemble sera rangé dans un classeur, jeu de dossiers ou lutin, en suivant l'organisation proposée par le descriptif. Classez aussi les travaux, activités ou textes personnels. Il s'agit de donner à voir rapidement votre travail de l'année. Il va de soi que vous n'insérerez dans ce classeur aucun cours, aucune fiche de révision ;
- Une montre non connectée (le téléphone portable est interdit), des stylos de couleur ; le papier est fourni.

- **Le déroulement de l'oral avant la passation**

- Les candidats étant convoqués par groupes, attendez d'être appelé devant votre salle d'examen : ne vous impatientez pas, concentrez-vous dans le calme. Un candidat est appelé toutes les demi-heures environ.
- L'examineur vous fait signer un bordereau où figurent le texte choisi et la question proposée.
- Cette question vous invite à rendre compte d'un aspect essentiel du texte.
- Parmi les textes étudiés en lecture analytique, l'examineur peut choisir d'interroger sur :
 - un texte ou un extrait de texte étudié en cours et figurant dans l'un des groupements de textes ou dans l'une des œuvres intégrales étudiées ; il peut donc couper le texte étudié en classe.
 - un extrait – n'ayant pas fait l'objet d'une explication en classe – tiré d'une des œuvres intégrales. Ne vous inquiétez pas, l'examineur tiendra compte de cette situation.
- Assurez-vous que vous comprenez bien la question associée à la lecture analytique. Si vous avez un doute, proposez une reformulation à l'examineur avant de commencer le travail de préparation. Ce dernier la validera ou précisera sa demande.
- Lors de la préparation, appliquez-vous à bien identifier ce que l'examineur attend de vous avec cette question et à y répondre de façon organisée et précise.
- Gérez bien votre temps de préparation et pensez à tous les documents dont vous pouvez vous servir pour l'entretien.

- **L'organisation de l'oral : les deux temps de l'épreuve**

Charte des examinateurs pour l'évaluation de l'épreuve anticipée de français

▪ **Première partie de l'épreuve : l'exposé sur un texte littéraire (10 pts)**

- Procédez, avant, après ou au milieu de votre introduction, à une lecture à haute voix. L'examineur pourra l'interrompre. Cette lecture à voix haute est **essentielle** car elle donne à l'examineur une idée de votre compréhension du texte.
- Votre exposé a pour but de répondre, de façon ordonnée et argumentée, à la question posée. **Il ne consiste pas à restituer telle quelle la lecture analytique effectuée en classe.** L'examineur n'interviendra pas sauf s'il juge bon de vérifier votre compréhension du texte ou de la question. Vous devez vous rapprocher des dix minutes.

▪ **Deuxième partie de l'épreuve : l'entretien (10pts)**

- L'entretien porte non seulement sur vos connaissances mais aussi sur vos qualités de réflexion, d'argumentation et sur votre aptitude à entrer dans un dialogue.
- L'examineur conduit le dialogue avec vous pour ouvrir des perspectives à partir du texte qui vient d'être étudié, vers l'objet ou les objets d'étude relatif(s) au texte, les autres textes et supports étudiés, les activités que vous avez menées. Le descriptif et l'ensemble des documents que vous avez apportés sont une référence précieuse.
- Vous pouvez mobiliser alors toutes les activités de l'année (mise en voix et jeu théâtral, spectacles ou films vus, écritures d'invention, œuvres lues en lecture cursive, écritures critiques, blogs littéraires, rencontre avec des écrivains...).
- Les questions de l'examineur sont destinées à instaurer un dialogue constructif, à mettre en valeur vos capacités, à argumenter, à réfléchir, à communiquer. Faites preuve de conviction.

*S'il vous semble que le déroulement de votre épreuve n'a pas été conforme à ces modalités, vous pouvez le signaler au chef de centre (le proviseur de l'établissement où vous passez l'examen) **pendant la durée des épreuves orales.***

L'attitude que l'on attend de vous à l'oral :

La situation d'oral implique que vous preniez en compte celui qui est en face de vous et les codes de l'examen. Les deux parties de l'épreuve requièrent des situations de communication différentes : vous exposez d'abord la réponse à une question littéraire, l'examineur écoute ; vous échangez ensuite sur les lectures et les activités accomplies dans le domaine de la littérature, de l'histoire des arts, des activités artistiques et culturelles. Vous devez :

- adopter une tenue et une attitude correctes, respecter les codes de politesse en arrivant et en sortant ;
- utiliser un niveau de langue approprié, courant mais non familier. Veillez à votre débit et à votre articulation ;
- être attentif à la communication non verbale : vous tenir droit, éviter tout signe ou manifestation trop marquée d'affectivité ou de distance désinvolte.

Bon courage !